



VAL-D'OISE

**ABROGATION DE L'ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DES  
MARTINETS, RUE DE PARIS, PLACE ROBERT DESACHY  
DU 31/03/2023 A MINUIT JUSQU'AU 2/04/2023 A 20H00**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

*Vu* le nombre de participants inscrits à la brocante du 2 avril 2023,

*Compte tenu* des nouvelles dispositions d'organisation de la brocante et pour le bon déroulement de cette manifestation, l'arrêté no 23/2023 est abrogé,

**ARRETE**

**Article 1** : En raison de la nouvelle organisation de la brocante qui se tiendra dans le secteur de la place Robert Desachy et rue de Paris, l'arrêté n°23/2023 qui réglementait la circulation est abrogé ;

**Article 2** : Un nouvel arrêté de stationnement sera édicté pour réglementer le stationnement suite à cette nouvelle organisation ;

**Article 7** : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 24 mars 2023,

**Le Maire,  
Martine BIDEL  
Par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patricia AUDOUARD**

